

VOL. 10 NO 4

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 MAI 2006

Répartition des budgets de développement

Le conseil d'administration a procédé à la répartition des budgets de développement dans le réseau lanauois, pour l'année

financière 2006-2007. Il s'agit d'un montant de 1 820 031 \$, annualisé à 3 447 906 \$.

Lors de la dernière rencontre des membres du conseil, des crédits de 499 440 750 \$ avaient été alloués pour assurer la poursuite des activités dans les établissements.

Voici la répartition adoptée par les membres.

<i>Hypothèse de répartition 06-07 VF</i>				
Programme	Mesure	Communautaire	Coût 2006-2007	Annualisation 2007-2008
Santé publique				
37 500 \$	SIDEP		37 500 \$	75 000 \$
2,06%				
75 000 \$				
2,18%				
Services généraux				
80 000 \$	Agressions sexuelles adulte		50 000 \$	100 000 \$
4,40%	Parents-Unis	30 000 \$	30 000 \$	40 000 \$
140 000 \$				
4,06%				
PALV				
593 281 \$	Transport CAB	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$
32,60%	Services à domicile		315 000 \$	750 000 \$
1 199 261 \$	Répit personnes Alzheimer	65 000 \$	65 000 \$	130 000 \$
34,78%	Fonds spécial multiclientèle		73 250 \$	179 230 \$
	CHSLD Piedmont		20 031 \$	20 031 \$
Déficiences physiques				
165 000 \$	DIMOS		70 000 \$	140 000 \$
9,07%	Corp. les enfants de ma rue	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
310 000 \$	SOS (Autray & Matawinie)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
8,99%	Services spécialisés langage		75 000 \$	150 000 \$
Déficiences intellectuelles				
100 000 \$	Services à la famille		45 000 \$	90 000 \$

Programme	Mesure	Communautaire	Coût 2006-2007	Annualisation 2007-2008
5,49%	Répit spécialisé		20 000 \$	40 000 \$
190 000 \$	Parrainage civique	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
5,51%	Fonds spécial multicientèle		25 000 \$	50 000 \$
TED				
48 750 \$	Clients de 6 ans et plus		37 500 \$	75 000 \$
2,68%	Place de répit	11 250 \$	11 250 \$	11 250 \$
86 250 \$				
2,50%				
Jeunesse en difficulté				
	RTS-AÉO		30 000 \$	30 000 \$
353 750 \$	Coordination PICSIM		42 500 \$	85 000 \$
19,44%	Éducateurs CJ		225 000 \$	225 000 \$
565 000 \$	Intervenants CSSS		56 250 \$	225 000 \$
16,39%				
Dépendances				
- \$				
0%				
0%				
Santé mentale				
175 000 \$	Fonds spécial multicientèle		25 000 \$	50 000 \$
9,62%	Jeunesse 1ère ligne		120 000 \$	240 000 \$
350 000 \$	Services d'intensité variable		30 000 \$	60 000 \$
10,15%				
Santé physique				
91 750 \$	Infections nosocomiales		50 000 \$	150 000 \$
5,04%	Programme transport- hébergement		41 750 \$	60 000 \$
210 000 \$				
6,09%				
Gestion des b.				
100 000 \$	Loyers		100 000 \$	172 395 \$
5,49%				
172 395 \$				
5,00%				
Autres				
75 000 \$	Mission de base PSOC	75 000 \$	75 000 \$	150 000 \$
4,12%				
150 000 \$				
4,35%				
Totaux				
	1 820 031 \$	331 250 \$	1 820 031 \$	3 447 906 \$
	% 05-06	18,20%	100%	
Reste	- \$			
	(0) \$		1 820 031 \$	3 447 906 \$
100,00%				
100,00%				

Une offre de service tenant compte de ces développements budgétaires sera proposée au ministère.

Démission d'un membre

Monsieur **Alain Giroux** a remis sa démission au conseil. Monsieur Giroux occupera de nouvelles fonctions à l'extérieur de la région, à compter du mois de juin. Le conseil a dit lui être reconnaissant de sa très grande contribution aux dossiers de santé et de services sociaux de la région, au cours des dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses futures tâches.

Le gouvernement procédera à la nomination d'un nouveau membre pour combler le poste vacant.

Comité sur les services pharmaceutiques

Le conseil a approuvé le règlement qui permettra la création d'un comité régional sur les services pharmaceutiques. La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit un tel comité, au sein de chaque agence. Le règlement statue sur les modalités d'élection, la durée du mandat et les règles de fonctionnement. Le scrutin est prévu le 11 juillet.

Révision du règlement 15

Le règlement 15 concernant l'allocation, le suivi et la reddition de comptes des crédits régionaux et du budget de l'Agence sera révisé pour tenir compte des cadres de gestion sur le maintien des actifs immobiliers et sur les rénovations fonctionnelles mineures adoptés depuis par le ministère. En vertu du règlement 15, toute allocation supérieure à ,05 % des crédits et fonds affectés doit être autorisée par le conseil.

Le conseil confie donc au président-directeur général la responsabilité d'appliquer ces cadres de gestion et de réviser le règlement

Prochaine séance

Mercredi 21 juin, 19 h.

15 en fonction de ces cadres et de toute règle de gouverne pour laquelle une ou des dispositions de ce règlement devraient être actualisées.

Information du pdg

En rappelant que le conseil procédait à la répartition des crédits de développement de 1,8 M \$ annualisés à 3,4 M \$, le président-directeur général, monsieur **Jean-François Foisy**, a précisé que la somme s'ajoutait aux 13 M \$ accordés pour couvrir l'indexation des coûts de système et aux 2,1 M \$ en indexation spécifique pour les coûts additionnels en fournitures médicales et en dépenses pour les médicaments. Le pdg a également informé les membres du conseil que des travaux sont menés de façon intensive entre l'Agence et les deux centres de santé et de services sociaux sur la garantie d'accès au niveau des chirurgies de la hanche, des cataractes et du genou pour éliminer les chirurgies hors délai. Un budget de développement de 20 M \$ sera très bientôt réparti entre les différentes régions.

Suivi d'une demande

Le conseil a examiné une requête du conseil central CSN de Lanaudière, adressée lors d'une précédente séance et demandant à l'Agence un appui auprès du Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux et du gouvernement. La CSN souhaitait que l'Agence intervienne favorablement afin que soient repris les échanges entre la centrale syndicale et le gouvernement, pour en arriver à une entente. Le conseil répond que l'Agence ne peut se prononcer sur le fond de la question soumise parce qu'elle est mandataire de l'État en région et qu'à ce titre, elle ne peut prendre position dans un tel dossier.